

communes durant la présente guerre, soient remplies par des représentants ayant les mêmes opinions politiques que les représentants qu'ils remplacent—et qui ont démissionné, ou sont morts durant le présent Parlement. Cette proposition m'a paru raisonnable. Le chef de l'opposition l'a favorablement accueillie; mais jusqu'à un certain point, toutefois.

Le chef de l'opposition était prêt à permettre que toute vacance causée par un décès fût remplie par un conservateur ou un libéral, selon la couleur politique de son prédécesseur. D'un autre côté, ni le premier ministre, ni le chef de l'opposition n'ont prévu le cas de la mort, ou de la démission des nationalistes. Ceux-ci furent laissés de côté. Cet état de choses est très étrange, et j'attire simplement l'attention de cette honorable Chambre sur ce fait.

Des pourparlers ont eu lieu, comme le fait voir la correspondance entre le premier ministre et le chef de l'opposition. Le résultat, c'est que ce dernier s'est montré disposé à se conformer à un accord par lequel les vacances causées par la mort seraient remplies seulement par des représentants de la même couleur politique que ceux ayant auparavant occupé les sièges devenus vacants par leur décès. Le chef de l'opposition n'a pas voulu étendre cet accord aux cas où il faudrait faire une élection pour remplir une vacance causée par une démission, et cette réserve m'a paru être très juste. Des vacances causées par des démissionnaires pour des fins politiques ne doivent pas être assimilées aux vacances causées par la mort. Des vacances peuvent avoir un objet politique, et le chef de l'opposition a été entièrement justifiable de refuser la demande du premier ministre, qui voulait que ces vacances fussent remplies par les conservateurs.

Or, qu'est-il arrivé depuis? La représentation de cette honorable Chambre (le Sénat) a été considérablement réduite durant la présente guerre. Aujourd'hui même, l'un de nos collègues les plus laborieux est allé recevoir au ciel sa récompense. Je veux parler de l'honorable sénateur de Prince-Albert, Tom Davis, et c'est le sort qui nous attend tous. Il est difficile d'arriver ici; mais il est bien facile de nous en faire sortir. A quel accord sont arrivés le premier ministre et le chef de l'opposition dans la Chambre des communes—et je ne les en blâmerai pas—relativement à la représentation dans cette honorable Chambre? Aucun accord n'a été conclu, et, aujourd'hui, des sièges dans cette honorable Chambre, occupés ci-devant par des conservateurs, sont remplis de nouveau

par des conservateurs, tandis que des sièges ci-devant occupés par des libéraux sont donnés à des conservateurs. Cette manière d'agir du gouvernement, durant la présente guerre, est-elle juste? Pourquoi, durant la présente guerre, maintenir dans la Chambre des communes le même équilibre entre les partis, et ne pas faire la même chose dans la Chambre haute, que nous appelons le Sénat du Canada? Est-ce juste ou non? J'en appelle à mes honorables amis de la droite; est-il juste, dans les circonstances actuelles, de ne pas appliquer, relativement à la représentation dans le Sénat, la règle adoptée par les deux partis dans la Chambre des communes? Voilà la question sur laquelle la correspondance dont je demande la production peut jeter quelque lumière.

Mais, honorable messieurs, jusqu'à jeudi dernier, jour de l'ouverture de la présente session parlementaire, rien n'a été fait pour remplir les vacances qui existent dans cette honorable Chambre. Des sièges sont inoccupés non seulement par suite de décès; mais aussi par suite d'autres causes telles que la maladie, le besoin d'être absent, et, puis-je ajouter, par suite aussi d'une démission. Mais il faut mettre au crédit du Sénat que très peu de démissions de sénateurs sont données. Durant les quatorze années que j'ai passées ici, je me rappelle que trois sénateurs seulement ont démissionné. L'un d'eux était de la province de Québec; mais sa retraite ne le jeta pas dans l'oubli. Il démissionna pour entrer dans la magistrature. Un autre sénateur se retira pour être élevé à la dignité de lieutenant-gouverneur de sa province natale, la Nouvelle-Ecosse. Le troisième représentait le Nouveau-Brunswick, et il démissionna non pour sortir de la vie publique; mais pour occuper la haute et honorable position de lieutenant-gouverneur de sa province. Ce sont les seules trois démissions que je connaisse.

Un fait qui mérite aussi d'être signalé, c'est que, dans toute la population du Canada, depuis l'établissement de la Confédération, il n'y a rien qu'un seul homme qui ait déclaré ou refusé l'honneur d'occuper un siège dans cette honorable Chambre, bien qu'il eût été nommé sénateur par un arrêté du Conseil, dûment signé par le Gouverneur général—qui était, je crois, lord Minto.

Des sièges, dans le Sénat, ont été privés de leurs titulaires par suite de décès, ou de maladie, ou d'absence prolongée. C'est un sujet qui mérite l'attention des membres de cette honorable Chambre, et c'est à